



LE JOURNAL NUMÉRIQUE DE LA LIGUE AU SERVICE DES CLUBS

LA LIGUE *et vous!*

N°27

SOMMAIRE

Page 2 :

Coupe de Paris

Page 3 :

eCup

Page 4 :

Appel à candidature

Page 5 :

Assistance Juridique

Page 6 :

Tutoriels

Pages 7 & 8 :

Présentation des licences

Pages 9 & 10 :

Les Procès Verbaux

Page 11 :

Nous Joindre

75 77 78 91
92 93 94 95



Coupe de Paris

Tirage des 1/4 et 1/2 finale



Les tirages au sort des **1/4 de finale** et des **1/2 finale** de la **Coupe de Paris Crédit Mutuel Ile-de-France** pour les catégories jeunes seront effectués ce **lundi 13 février à partir de 18h** au siège de la Ligue.

Les catégories suivantes sont concernées par ces tirages au sort :

U14 / U15 / U16 / U17 / U18 & U20

Tous les clubs qualifiés sont invités à venir assister aux tirages au sort en direct !



eCup FFF 2023

Finale Phase Régionale



La date est enfin connue !

- ◇ Tournoi offline
- ◇ Le samedi 25 mars 2023
- ◇ Au siège de la Ligue
- ◇ 16 participants



[Cliquez ici pour plus d'informations](#)



75 77 78 91
92 93 94 95



Appel à candidature

Coupes de Paris Crédit Mutuel IDF. Saison 2022/2023

Chaque fin de saison est marquée par les finales des **Coupes de PARIS CREDIT MUTEL I.D.F.** des différentes compétitions régionales.

L'organisation de ces manifestations s'effectue en pleine collaboration entre la Ligue, le club et la Mairie d'accueil.

Les clubs souhaitant accueillir ces événements sont invités à faire acte de candidature auprès de la Ligue.

Les candidatures sont à adresser au Secrétaire Général.

Vous trouverez ci-dessous le planning des finales :

Catégories	Nb de finales	Nb de terrains nécessaires	Dates
Seniors	1	1	Le mercredi 26 avril 2023 en soirée
Féminines (Seniors F. - U15F - U18F) Jeunes (U14-U15-U16-U17-U18-U20)	9	3	Samedi 10 juin 2023 & Dimanche 11 juin 2023
CDM / Anciens	2	2	Dimanche 18 juin 2023
Futsal Garçons	1	1	Semaine du 22 au 26 mai 2023
Futsal Féminines	1	1	Semaine du 12 au 18 juin 2023
Outre-Mer	1	1	Jeudi 18 mai 2023
Foot Entreprise & Critérium	2	1	Samedi 27 mai 2023



Assistance Juridique

Pour les clubs



Le monde du sport est amené à se professionnaliser pour faire face à une judiciarisation croissante dans un contexte réglementaire qui évolue et se complexifie.

Fort de ce constat, la Ligue de Paris a travaillé, pendant plusieurs mois, avec un Cabinet d'avocats expert dans l'industrie du sport et les institutions sportives afin de pouvoir proposer à la fois à ses Districts et à ses clubs un accompagnement dans les problématiques juridiques qu'ils rencontrent au quotidien.

Ainsi, nous vous proposons une permanence juridique mensuel :

« ASSISTANCE CLUB »

Un ou plusieurs avocats du Cabinet seront présents au siège de la Ligue et recevront les Clubs afin de leur apporter une assistance juridique. Les rendez-vous pourront se faire par téléphone ou par voie de visio-conférence.

Les clubs seront reçus sur rendez-vous.



Retrouvez plus d'informations sur notre site internet
en cliquant [ici](#) !





Tutoriels

Vous trouverez ci-dessous plusieurs tutos afin de vous aider dans vos différentes démarches administratives

N'hésitez pas à cliquer sur les différentes vignettes pour en savoir plus.



Retrouvez plus d'informations sur notre site internet
en [cliquant ici](#) !





Licences

En application des dispositions de l'article 8 du Règlement Sportif Général de la Ligue, la présentation des licences s'effectue comme suit :

Support de la feuille de match	Modalités de présentations des licences
Tablette (F.M.I)	De manière dématérialisée, sur la tablette du club recevant
Papier	De manière dématérialisée, sur Footclubs Compagnon OU Au format papier, à l'aide de la liste des licenciés du club comportant leur photographie (<i>document imprimé depuis Footclubs et dont se saisit l'arbitre</i>)

A défaut de présenter sa licence via Footclubs Compagnon ou la liste des licenciés du club, le joueur devra présenter :

- ◇ Une pièce d'identité comportant une photographie ou la copie de cette dernière si elle permet d'identifier le joueur concerné
- +
- ◇ La demande de licence de la saison en cours avec la partie relative au contrôle médical dûment complétée dans les conditions de l'article 70 des Règlements Généraux de la F.F.F. ou un certificat médical (original ou copie) de non contre-indication à la pratique du football, établi au nom du joueur, et comportant le nom du médecin, la date de l'examen médical et sa signature manuscrite.

NB : une demande de licence, en ce qui concerne la partie relative au contrôle médical, est considérée comme dûment complétée dans les conditions de l'article 70 sus-visé :

- ◇ Soit par l'attestation d'avoir répondu « non » à toutes les questions du questionnaire de santé (*ex : les joueurs renouvelant dans leur club ou ayant changé de club*)
- ◇ Soit par le certificat médical figurant sur la demande de licence (*pour les joueurs non licenciés F.F.F. la saison dernière ou pour ceux dont la durée de validité du précédent certificat médical est expiré*)



Licences

Restrictions de participation pour les joueurs licenciés après le 31 Janvier

A l'approche de la date butoir du 31 Janvier, nous vous rappelons les restrictions de participation applicables aux joueurs/joueuses licencié(e)s après cette date à savoir :

1. Les joueurs et joueuses des catégories Seniors et Seniors-Vétérans licencié(e)s après le 31 Janvier ne peuvent pratiquer en compétition officielle que dans les équipes évoluant :
 - dans le Championnat de District s'il ne comprend qu'une seule division, ou dans la ou les division(s) inférieure(s) à la division supérieure de District si le Championnat Départemental comprend deux divisions ou plus,
 - dans la dernière division des Championnats Régionaux suivants : Football d'Entreprise du Samedi Matin, Football d'Entreprise et Critérium du Samedi, Futsal Féminin.
 - dans les championnats de Football Diversifié de niveau B (le Championnat Départemental Futsal, et le Football Loisir).
2. Les joueurs des catégories des **U6** aux **U19** et les joueuses des catégories des **U6 F** aux **U19 F** licenciés après le 31 janvier ne peuvent participer qu'aux compétitions officielles régionales et départementales de jeunes et uniquement dans leur catégorie d'âge.
3. Les joueurs et joueuses renouvelant pour leur club et ceux qui, après avoir introduit une demande de changement de club n'ayant pas abouti, résignent à leur club, ne sont pas soumis aux restrictions des alinéas 1 et 2 du présent article.

L'accord du club quitté : rappel

Conformément aux dispositions de l'article 92 des Règlements Généraux de la F.F.F., pour les joueurs changeant de club hors période (du 16 Juillet au 31 Janvier), le club d'accueil doit, sauf dispositions particulières, impérativement obtenir l'accord du club quitté, via Footclubs, avant de saisir la demande de changement de club.

Si la demande d'accord du club quitté est formulée au plus tard le 31 Janvier et que cet accord intervient avant le 8 Février, la date de la demande de changement de club correspond à la date de la demande d'accord du club quitté par le club d'accueil, via Footclubs, à condition que le dossier soit complet dans un délai de 4 jours francs à compter de l'accord du club quitté.

A ce titre, et compte tenu du fait que l'obtention de l'accord club quitté peut prendre du temps, nous vous recommandons fortement d'anticiper autant que possible la saisie de vos demandes de changement de club.



Procès Verbaux

Commission Régionale des Compétitions Jeunes et Séniors



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

Commission Régionale Futsal



Commission Régionale Outre-Mer



Procès Verbaux



Commission Régionale du Football Féminin

Commission Régionale du Football Entreprise & Critérium



Commission des Statuts et Règlements &
Contrôle des Mutations

Commission Régionale Football Loisirs





Nous Joindre

Horaires d'ouvertures du standard téléphonique

01 42 44 12 12

LUN. - VEN.

09H30 - 12H30

13H30 - 17H30

SAM. - DIM.

Permanence Téléphonique



Contacts

LOPES DIAS Léandro

01 85 90 03 79

Chargé de Formation BMF

D'ANDRADE Mélanie

01 85 90 03 77

Département Technique

LERMA Lénaïck

01 85 90 03 71

Département Technique

NOGUEIRA Stacy

01 85 90 04 73

Chargée de Formation BEF

RUMPLI Alexandre

01 85 90 04 90

Responsable IR2F

SALISSOU Raïssa

01 42 44 12 25

Formation Initiale Arbitrage

Retrouvez toute l'actualité du
Football Francilien sur les réseaux

paris-idf.fff.fr

